

ENGAGEMENT

L'établissement _____, par la signature de cette Charte, s'engage dans une **démarche volontaire** en faveur de la biodiversité en mettant en cohérence ses politiques avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Il questionne ses dépendances et ses impacts, directs ou non, vis-à-vis de la biodiversité et investit dans le capital écologique et humain:

- a. dans le cadre de ses missions d'enseignement et de recherche,
- b. dans la gestion du ou des sites dont il a la responsabilité.

Il assume pleinement la responsabilité associée à son rôle privilégié de production, de partage, de diffusion de la connaissance et de transmission de valeurs en mettant en scène sa propre exemplarité.

En conséquence l'établissement _____, compte tenu de son implantation géographique et en fonction des compétences disponibles, se fixe les objectifs suivants :

Axe stratégique A : Intégration durable de la biodiversité dans la politique de l'établissement.

Objectif 1 : Veiller à la cohérence des politiques et des actions menées au sein de l'établissement avec les enjeux de la biodiversité, en adéquation avec les politiques publiques.

Objectif 2 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité.

Objectif 3 : Inclure la préservation de la biodiversité dans les décisions économiques de l'établissement.

Objectif 4 : Préserver la biodiversité par la gestion durable des ressources biologiques mobilisées par l'établissement.

Objectif 5 : Evaluer et mesurer l'efficacité de la politique de l'établissement en matière de biodiversité.

Objectif 6 : Valoriser les avantages des actions en faveur de la biodiversité auprès des décideurs (des instances décisionnaires et des services supports) de l'établissement.

Axe stratégique B : Sensibilisation, information et accompagnement dans l'action des parties prenantes de l'établissement.

Objectif 7 : Sensibiliser chaque nouvel étudiant ou salarié ainsi que les visiteurs aux enjeux de la biodiversité et au patrimoine écologique de l'établissement et de son environnement local.

Objectif 8 : Partager les avantages matériels et immatériels issus de la gestion, de l'utilisation et de l'étude de la biodiversité liée à l'établissement.

Objectif 9 : Diffuser la culture scientifique et technique liée à la biodiversité.

Objectif 10 : Renforcer la mobilisation et favoriser les initiatives collectives comme individuelles (étudiants et personnels).

Objectif 11 : Favoriser les actions solidaires en matière de biodiversité.

Objectif 12 : Organiser, améliorer l'expertise issue de la recherche dans le domaine de la biodiversité au service de la société.

Objectif 13 : Participer aux instances nationales et internationales.

Axe stratégique C : Intégration de la biodiversité dans les missions de recherche et d'enseignement de l'établissement.

Objectif 14 : Encourager la recherche dans les domaines scientifiques et non scientifiques en lien avec la biodiversité, par une approche disciplinaire et transdisciplinaire.

Objectif 15 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans tous les cursus de toutes les formations.

Axe stratégique D : Exemplarité et expérimentation au sein même de l'établissement.

Objectif 16 : Maitriser les pressions causées sur la biodiversité par les usages et les aménagements liés au site de l'établissement.

Objectif 17 : Préserver les espèces, restaurer leurs habitats et leur diversité dans l'enceinte de l'établissement.

Objectif 18 : Développer des actions innovantes de gestion de la biodiversité et de valorisation des services rendus par la biodiversité au sein de l'établissement.

Axe stratégique E : Spécificité des établissements d'outre mer (zones à forte biodiversité).

Objectif 19 : Faire des établissements d'enseignement supérieur d'outre mer des acteurs clés de l'intégration de la biodiversité comme moteur du développement local.

Signature de l'établissement